



Formation spécialisée du 04 mai 2026 Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Depuis des années, les personnels paient le prix des suppressions de postes, des restructurations permanentes, de l'intensification du travail, des dysfonctionnements et de pannes informatiques.

Les moyens baissent, nos missions s'élargissent et les injonctions contradictoires se multiplient.

Résultat : partout sur le territoire les risques psycho-sociaux (RPS) n'ont cessé de se multiplier. Aucun service ne semble épargné. Pour rappel les RPS regroupent le stress au travail, les harcèlements et violences internes ou externes au travail, le syndrome d'épuisement professionnel (burn out). Les RPS peuvent se traduire par l'expression d'un mal-être ou d'une souffrance au travail, des conduites addictives, une dégradation de la santé physique et mentale usure professionnelle, perte de sens, explosion des risques psychosociaux et de la souffrance des agents. Quand on n'a plus les moyens de bien faire son travail, c'est toute l'identité professionnelle qui s'effondre et avec elle la santé des agents.

Le travail ne doit plus rendre malade !

Pourtant veiller à la santé et la sécurité des personnels n'est pas optionnel pour les employeurs publics, c'est une obligation juridique qui découle du décret de 1982. Quand les conditions de travail se dégradent, quand accidents, professionnelles ou suicides surviennent, la responsabilité de l'employeur public peut être engagée. Cette obligation pour l'employeur implique des moyens renforcés et donc une politique de prévention exemplaire (évaluation réelle des risques, application des principes de prévention, information, formation, budgets adaptés, respect des procédures d'alerte...).

Madame la Présidente, le 20 avril 2026, l'ensemble des représentants du personnel à la formation spécialisée d'Ille-et-Vilaine vous a déposé un droit d'alerte sur la situation du CGR .

Le 21 avril , la direction nous a répondu que le point serait discuté à la FS du 4 mai 2026.

Le 30 avril nous avons de nouveau saisi par mail pour vous rappeler la procédure attachée au droit d'alerte :

- une inscription doit être consignée dans le registre spécial des dangers graves et imminents (RS-DGI prévu à l'article 3-2 du décret 82-452 du 28 mai 1982 et R253-59 du code général de la Fonction Publique).
- une enquête doit être immédiatement engagée et les membres de la FS de la DRFIP 35 doivent en être informés (article R253-60 du CGFP).

En cas de désaccord suite à l'enquête, une réunion de la formation spécialisée doit être organisée dans les 24 heures après réception du droit d'alerte.

Fermer les yeux sur 25 fiches de signalement rédigés par les agents, fermer les yeux sur le droit d'alerte déposé par l'intersyndicale des finances publiques d'Ille-et-Vilaine, c'est persister dans

l'ignorance volontaire de faits pourtant évidents, dont les implications individuelles ou collectives sont profondes et aux résultats toxiques.

La politique de l'autruche, si tentante soit-elle pour vous, n'est qu'un leurre, une fuite en avant qui ne fait que différer et aggraver la situation catastrophique des agents du CGR.

À l'heure où la DG a décidé de faire de la santé mentale sa « grande cause nationale », il est urgent de substituer à cette politique de déni une éthique du courage, de l'honnêteté et de la responsabilité.

Madame la Présidente, nous ne pouvons croire que vous attendez un geste désespéré d'un agent pour sortir du déni ? Il est urgent de prendre en compte la réalité des situations sur les lieux de travail, et de trouver des solutions de nature à mettre un terme aux souffrances des agents. Pas demain mais tout de suite.

Nous ne laisserons pas cette procédure irrégulière produire ses effets sans réaction.

La CGT Finances publiques 35 réserve l'ensemble des voies de recours disponibles — recours administratif, saisine du tribunal administratif — si vous refusez de vous conformer aux dispositions légales.

L'inaction de la direction nous sidère. On ne peut pas afficher une politique de prévention et refuser de reconnaître les conséquences du travail sur la santé des collègues.

Votre attitude nuit au dialogue social, elle nuit aux agents, et à terme, elle nuit au service public que vous êtes censés incarner.

La santé au travail ne peut relever d'une logique de consultation formelle ou d'information descendante. Elle suppose un pouvoir démocratique et décisionnel structuré, continu et doté de capacités d'intervention effectives, permettant aux représentants des personnels et aux collègues de peser réellement sur les orientations, les moyens et leur mise en œuvre.

La publication tardive du budget nous impose à présent d'exécuter des dépenses dans un temps record tout en devant faire des choix parfois difficiles en raison de la baisse drastique des sommes allouées. Il n'est pas envisageable que le budget de la FS soit uniquement orienté vers Va-t-on la réponse aux préconisations médicales. Les représentants de la CGT Finances publiques 35 à la FS seront particulièrement vigilants sur la nature des dépenses proposées en veillant tout particulièrement à ce qu'elles ne relèvent pas du seul ressort de la Direction locale.

Pour la CGT Finances Publiques 35, il est urgent :

- d'arrêter les restructurations permanentes, les suppressions d'emplois, les pressions statistiques, l'industrialisation des tâches de travail, l'arbitraire dans les carrières et la mobilité, retrouver de l'humain dans le travail, changer la nature de l'encadrement... ;
- de cesser les remises en cause quasi systématique des imputabilités d'accident de travail pour des troubles psycho-sociaux ;
- de cesser le recours abusif aux expertises médicales ;
- de respecter les avis médicaux spécialisés ;
- de cesser les pressions administratives sur des agents fragilisés.

Nous appelons toujours les collègues à s'organiser et se mobiliser, à se réunir, à participer aux Heures Mensuelles d'Informations auxquelles ils ont droit quels que soient leurs statuts. Un nouveau réseau de proximité c'est-à-dire de suppressions de sites et de services est en projet avec une vague de suppressions d'emploi amplifiée, si nous ne nous organisons pas, ne montrons pas dès maintenant notre rejet et notre détermination à s'organiser, nous le paierons encore cher. Ensemble soyons plus forts pour augmenter le rapport de force en notre faveur !

Les représentants CGT Finances publiques à la FS d'Ille-et-Vilaine.